



Cahier des Clauses Techniques Particulières - CCTP -

Etablissement des Plans de gestion des
Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux
de Saint Martin de Clelles

« Tufière de Darne » et « Serre de Peyraret »

Marché public ; type de procédure :

MAPA

Maitre d'ouvrage / Pouvoir adjudicateur :

Commune de
St MARTIN DE CLELLES
1 route du Val d'Orbanne
38930 St Martin de Clelles

Appui technique et financier :

Département de l'Isère
Direction de l'Aménagement
Service du Patrimoine Naturel
9 rue Jean Bocq
38000 Grenoble

Table des matières

I. Eléments de contexte	31
1. Préambule.....	31
2. Objet du marché.....	3
3. Présentation du site "ENS"	3
II. Contenu de la mission	4
4. Objectifs	4
5. Descriptif détaillé de la mission	4
A. Diagnostic (Phase 1).....	4
B. Plan d'actions (Phase 2)	10
III. Organisation de la mission	13
6. Gouvernance – Suivi de la prestation	13
7. Phasage – Planning des réunions et calendrier prévisionnels	13
8. Livrables.....	14
C. Documents demandés à échéance de la phase 1	14
D. Documents demandés à échéance de la phase 2	15
E. Rendu final.....	15
9. Etudes et documents mis à disposition.....	16
IV. Annexes	17

I. I- ELEMENTS DE CONTEXTE

1. PREAMBULE

Le Conseil départemental de l'Isère a élaboré et met en œuvre, depuis 1999, des politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il a décidé de mettre en place un réseau de sites présentant une grande qualité par leur richesse écologique, leur représentativité d'espèces animales ou végétales et/ou d'habitats fragiles ou menacés. Ce réseau est constitué d'ENS Départementaux, sous maîtrise d'ouvrage du Département, ainsi que d'ENS Locaux, constitués et gérés par des communes ou groupements de communes.

Chaque site ENS comprend deux zones distinctes :

- une **zone d'intervention**, un espace sur lequel s'applique la gestion du site, et où la maîtrise foncière ou d'usage facilitent grandement sa mise en œuvre ;
- une **zone d'observation**, un espace de "veille écologique", supérieur ou égal à la zone d'intervention, et où des partenariats peuvent être initiés pour réaliser des opérations concrètes bénéficiant aux enjeux de conservation et de protection du site.

Dans le cadre de la procédure de labellisation ENS mise en place par le Département de l'Isère, il est demandé, pour assurer la pérennité de chaque site, l'établissement et l'application d'un Plan de gestion (anciennement dénommé Plan de préservation et d'interprétation - PPI). **Elaboré suivant la méthodologie des Réserves Naturelles de France (RNF)**, chaque plan de gestion doit être adapté au contexte du site et répondre à des enjeux locaux bien spécifiques.

Le plan de gestion est élaboré en deux phases :

1. un diagnostic, comprenant une présentation du site et du contexte, un état des lieux et une analyse visant, d'une part à déterminer les enjeux de l'ENS et des objectifs à long terme, et d'autre part à définir les objectifs attribués au plan de gestion en tant que tel ;
2. un plan d'actions, décrivant les opérations à réaliser pour atteindre les objectifs précédemment définis, leur programmation sur 5 ans, les résultats attendus, les moyens nécessaires (matériels, humains et financiers), ainsi que des critères et indicateurs de suivi et d'évaluation.

Arrivé à échéance, le plan de gestion fait l'objet d'une évaluation puis d'une actualisation. Lorsqu'il a été établi pour 10 ans, le plan de gestion est également évalué à mi-parcours, soit après cinq années de mise en œuvre des opérations (travaux, entretiens, etc.).

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché public a pour objet de retenir un prestataire **pour établir (conception et rédaction) les Plans de gestion de deux sites labellisés ENS** décrit ci-après. Une même consultation est réalisée afin de rechercher une complémentarité et le développement de liens entre les deux sites, notamment sur la thématique valorisation des sites.

3. PRESENTATION DES SITES "ENS"

Les sites concernés, dénommés « Tufière de Darne » et « Serre de Peyraret », ont été labellisés ENS locaux par le Département de l'Isère le 15 **décembre 2017**

La présentation détaillée de chaque ENS est annexée au présent CCTP (Annexes 2 et 3).

II. II - CONTENU DE LA MISSION

4. OBJECTIFS

Les deux plans de gestion à réaliser, objet de la présente prestation, sont établis pour **5 ans** et s'appliqueront sur la période 2020-2024.

La prestation a comme objectifs la **conception et rédaction d'un plan de gestion pour chacun des sites**, comprenant, d'une part la détermination des enjeux et des objectifs à long terme du site ENS, et d'autre part la définition des objectifs assignés au plan de gestion et la mise au point du programme pluriannuel des opérations à mettre en œuvre.

Une réflexion sur les limites des zones d'intervention et des zones d'observation est également à mener.

5. DESCRIPTIF DETAILLE DE LA MISSION

Le **plan de gestion**, destiné aux élus locaux et techniciens chargés de le mettre en œuvre, doit être un **document pédagogique et opérationnel**. Il intégrera autant que nécessaire des illustrations, des photographies et des schémas visant à faciliter sa compréhension et une bonne appropriation par les non-initiés.

Le plan de gestion est élaboré en deux phases, 1/ le Diagnostic, et 2/ le Plan d'actions. Il intègre les enseignements issus des premiers diagnostics effectués dans le cadre de la procédure de labellisation des deux sites, et des études préalables existantes, annexées au présent CCTP (Annexes 4 et 5).

A. Diagnostic (Phase 1)

Il s'agit de rédiger un **diagnostic** prenant en compte l'ensemble des données et composantes foncières, règlementaires, socio-économiques, pédagogiques et/ou naturelles du site ENS.

Il prendra également en compte le diagnostic initialement réalisé.

Le contenu du diagnostic attendu est explicité aux articles a) à f) ci-après.

a) INFORMATIONS GENERALES

Tout d'abord, une **fiche d'identité synthétique** de l'ENS sera réalisée, insérée en tête de chapitre, qui compile les données clefs du site : commune(s) concernée(s), surface des zonages, maîtrise foncière, date de labellisation, descriptif sommaire, types de milieux concernés, récapitulatif des espèces patrimoniales.

Le site ENS est ensuite décrit selon les items suivants :

Localisation et délimitation du site

Les limites administratives du site et son rattachement administratif seront présentés, ainsi que les principaux accès.

Dans le cadre de la labellisation de l'ENS, deux zonages ont été validés pour délimiter chacun des sites : une zone d'intervention et une zone d'observation. Il peut être nécessaire de préciser voire redéfinir ces zonages, et donc le site, dans son contexte local :

- titres de propriétés, servitudes, etc. ;
- environnement, infrastructures et réseaux, bâtis, etc. ;
- occupation du sol et usages, etc.

Il est demandé de délimiter et cartographier les 2 zonages à une échelle de précision cadastrale avec numérisation et élaboration de deux couches SIG : Cartes de localisation au 25 000ème et de zonages du site au 5000ème (ou moins) (SCAN 25, BD Ortho).

Historique et gouvernance du site

L'historique de la labellisation du site et de sa gestion sera présenté ainsi que le fonctionnement actuel notamment le type de gouvernance (composition du comité de site).

Politique environnement (à l'échelle du territoire)

Il s'agit d'identifier et de positionner le site ENS au regard des différents programmes, plans, schémas ou réseaux issus de la politique Environnement du Conseil départemental : réseau ENS, corridors biologiques, préservation des zones humides, PDIPR, etc.

Contexte réglementaire

Il est demandé d'une part de préciser les zonages définis dans le document d'urbanisme en vigueur (PLU, POS, carte communale) et les inventaires ZNIEFF, et autres inventaires locaux (comme l'étude Biodiversité du Trièves de 2009) ou départementaux (comme celui des pelouses sèches de l'Isère), et d'autre part de déterminer tout statut de protection réglementaire s'appliquant sur le site (arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle nationale ou régionale, site classé, site inscrit, site NATURA 2000, Monuments historiques et leurs abords, Zones Humides, Périmètres de captage AEP, etc.) et de mentionner les prescriptions correspondantes.

Couche SIG demandée : Carte des périmètres réglementaires et des inventaires.

Foncier

Il s'agit d'identifier le parcellaire cadastral en précisant la commune, la section, le lieu-dit, le n° de parcelle, la surface, le propriétaire, ainsi que les éventuels exploitants agricoles ou forestiers :

- du site (zone d'intervention) ;
- des terrains contigus au site (zone d'observation).

Il est demandé d'établir, dans la zone d'intervention, de la maîtrise foncière obtenue d'une part par acquisition et d'autre part par conventionnement.

Couches SIG demandées : Carte des propriétaires - Carte du régime foncier par grands types de propriétés (publiques et privées).

Infrastructures, ouvrages et équipements

L'inventaire des infrastructures, ouvrages et équipements présents sur le site doit permettre d'assurer la gestion, la maintenance et l'entretien courants du site, visant à garantir la sécurité du public fréquentant le site (si le site est ouvert) et à maintenir les enjeux de préservation, de développement et d'éducation à l'environnement de l'ENS.

Il est demandé de réaliser un inventaire exhaustif des caractéristiques topographiques et de tout élément pouvant avoir une incidence sur la sécurité des personnes, la fonctionnalité et la pérennité du site naturel (puits, barrière, pont, cabane, grotte, falaise, stations d'épuration, digue, etc.). Cet inventaire doit être précis pour la zone d'intervention ; concernant la zone d'observation, ou plus largement le bassin versant, il met en évidence tout élément ayant potentiellement un impact sur le site et le paysage.

Couches SIG demandées : Carte des infrastructures, ouvrage et équipements du site – Carte des infrastructures, ouvrages et équipements à proximité du site.

b) CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

Patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique

Pour une meilleure compréhension des milieux observés, il est demandé d'aborder l'ethnographie et l'histoire du site ; pratiques et usages anciens peuvent être révélateurs de l'état actuel et de l'évolution du site, toutes ces informations pouvant en outre participer à l'intérêt pédagogique même de l'ENS.

Une analyse des données historiques locales et usages passés sera réalisé via l'analyse de tous les documents disponibles : anciennes cartes, analyse diachronique de l'occupation du sol, photographies anciennes et personnes ressources du comité de site.

Il est demandé aussi de rédiger une synthèse illustrée sur les intérêts culturels, paysagers (tendances évolutives, éventuels points noirs, etc.), archéologiques et historiques, d'une part en relevant les points forts et importants à considérer, et d'autre part en précisant les gestionnaires de ce patrimoine ainsi que les programmes prévus ou en cours dans la mesure où ils interfèrent avec la gestion de l'ENS.

Seront recensées les différentes associations locales dont l'objet est dédié à l'histoire ou au patrimoine culturel du site et, plus globalement, du territoire.

Couche SIG demandée : Carte du patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique.

Activités socio-économiques et usages

Le site fait l'objet de pratiques et d'usages multiples (agricoles, forestiers, chasse, ludiques, sportifs, etc.), ayant des impacts favorables ou défavorables sur les milieux naturels, qu'il est demandé d'énumérer, de décrire, de qualifier et de quantifier :

- les types de production agricole ou d'élevage, la nature des pratiques, les circuits de valorisation des produits ;
- la place et l'intérêt des parcelles de l'ENS au sein des exploitations ;
- l'identité des exploitants, les contrats, baux et aides en vigueur sur l'ENS ;
- les tendances évolutives des pratiques agricoles ;
- les éventuels dégâts de déprédateurs (sangliers, cervidés, etc.) ;
- les activités forestières, les peuplements en place et leur mode de gestion ;
- les acteurs, les programmes et les engagements (charte forestière, aménagement forestier, plan simple de gestion, règlement-type de gestion, etc.) ;
- les tendances pour l'avenir, en replaçant les espaces forestiers de l'ENS dans le contexte local et départemental ;
- les activités touristiques, la nature et le niveau de fréquentation (faire état des acteurs, équipements, pratiques, infrastructures, comportements, etc.) ;
- les activités sportives, de loisirs et de découverte de l'environnement (acteurs, pratiques, équipements, comportements, etc.) ;
- les hébergements de groupe pouvant accueillir, notamment, des scolaires ;
- toute autre activité économique (commerces, restaurants, etc.) à proximité pouvant valoriser des produits en lien avec le site ;
- les fêtes ou manifestations locales à proximité et/ou en lien avec le site ;

- la gestion et l'exploitation de la ressource en eau (SAGE, contrat de rivière, captages AEP, périmètres de protection, réseaux d'assainissement, de drainage, etc.) ;
- l'exercice et les pratiques de chasse, de pêche, de cueillette (modalités, acteurs, existence de réserves, de plans de chasse, de plans de gestion piscicole et d'arrêtés préfectoraux relatifs au prélèvement d'espèces (période, territoire, espèces) ;
- les éventuels actes contrevenant à la réglementation et police de la nature (localisation et nature des pratiques ou usages contrevenants, police territorialement compétente, tendances et moyens de surveillance, etc.).

Il est demandé de rédiger une synthèse des activités socio-économiques et des usages, en dégagant leurs impacts positifs ou négatifs sur l'ENS et leurs tendances évolutives, et de lister l'ensemble des structures ayant un lien avec le site dans un rayon de 10 km alentour (associations environnementales, sociales, culturelles, centres de loisirs, agriculteurs, entreprises de travaux publics, de travaux forestiers, à caractère touristique et commercial, etc.).

Couche SIG demandée : Carte des activités socio-économiques et des usages.

c) ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

Il sera réalisé une description du milieu physique (facteurs abiotiques) et un état des lieux de la faune, de la flore et des habitats (facteurs biotiques) ; il s'agit de préciser le diagnostic initial effectué lors de la procédure de labellisation du site comme ENS.

Climat

Il est demandé une vision générale des conditions climatiques s'appliquant sur le site, fondée sur les relevés de la station météorologique la plus proche (précipitations, températures, nombre et répartition des jours de pluie, de neige ou de gelée, etc.).

Hydrographie et hydrologie

Il sera réalisé une description du réseau hydrographique, comprenant les cours d'eau, les plans d'eau (lacs, étangs, mares) et les zones humides, établie à l'échelle du site et à l'échelle du bassin versant ; sont précisés la nature, l'origine, les connexions et les caractéristiques physiques et hydrodynamiques des eaux (régimes, débits, crues historiques, etc.). Dans le cas de données disponibles (présence d'un captage) les propriétés physicochimiques des eaux seront synthétisés et les éventuelles traces de pollution.

Couche SIG demandée : Carte du réseau hydrographique, masses d'eau et zones humides.

Géologie, géomorphologie et pédologie

Les objectifs sont de disposer d'une bonne connaissance des substrats et matériaux géologiques du territoire (natures, structures), des formations superficielles, des principaux processus d'érosion et des sols, et de comprendre l'histoire géologique des lieux, les éléments de paysage et le relief. Il en sera déduit les facteurs influents et principaux impacts sur la gestion de l'ENS.

Le site sera placé dans son contexte géologique régional, avec la rédaction d'un résumé de l'histoire géologique. Il sera porté une attention particulière à la nature des affleurements et des principales structures (failles, synclinaux, etc.). Ces éléments feront l'objet d'illustrations didactiques et reportés sur des cartes à petite échelle (contexte régional) et à grande échelle (via l'utilisation d'extraits de carte du BRGM).

Les formes du relief, leur dynamique et les caractéristiques paysagères seront identifiées et décrites. Les éléments d'hydrogéologie seront également précisés (nature, variation de niveau de nappe phréatique, etc.).

La nature et le type des sols seront décrits grâce à des relevés pédologiques faits sur le site en faisant le lien avec le contexte hydrographique et géologique pour dégager des hypothèses d'alimentation de la zone humide.

Couches SIG demandées : Carte géologique - Carte pédologique à l'échelle du site.

Habitats naturels

Les habitats naturels seront abordés en référence au catalogue des végétations de l'Isère et à la liste rouge départementale établie par le Conservatoire Botanique National Alpin (téléchargeables sur le site du CBNA).

Il est demandé de réaliser l'étude des unités écologiques et physiologiques du site, avec la détermination des principaux habitats naturels, comprenant une description, une cartographie et une évaluation de leur état de conservation, conformément au guide méthodologique annexé au présent CCTP (Annexe 6).

Les informations seront consignées dans :

- un tableau descriptif détaillé des unités et principaux habitats élémentaires ;
- un tableau d'évaluation de l'état de conservation des unités et principaux habitats.

Couche SIG demandée : Carte des unités écologiques et physiologiques, et des principaux habitats naturels.

Les descriptions de terrain et de cartographie sont établies à une précision et échelle d'au moins 1/10.000^{ième}, la surface minimale cartographiable étant de l'ordre de 1.600 m².

Espèces : la faune et la flore à l'échelle de la zone d'intervention

Au regard de l'état des lieux élaboré lors du diagnostic initial, des études et inventaires effectués, et de l'ensemble des observations recueillies sur le site, une description et une analyse des espèces animales et végétales seront réalisées. Cette analyse comprendra la liste et le nombre d'espèces recensées, leur effectif respectif (ou ordre de grandeur), ainsi que leur statut biologique (i.e. nicheur, migrateur, sédentaire, reproducteur, etc.).

Des prospections de terrain devront obligatoirement avoir lieu pour vérifier, compléter et mettre à jour ces données, notamment sur les groupes sous prospectés.

Il sera fait mention des espèces ayant disparues, en précisant la date et la localisation de la dernière observation et, si possible, la cause de leur disparition.

Une valeur patrimoniale sera attribuée à chaque espèce selon son statut de protection et/ou de conservation, en référence aux réglementations internationales et nationales, et aux listes d'espèces menacées (cf. Listes Rouges selon l'UICN) : une classe de valeur patrimoniale sera déterminée, selon un système de notation adapté au contexte, à définir par le prestataire, variant de A (forte valeur) à C (faible valeur).

Nom de l'espèce	Statut biologique	Effectifs	Statuts de protection	Statuts de conservation	Classe de valeur patrimoniale	Date dernière observation connue
Français et Latin			Texte réglementaire	Menace et/ou Rareté	A, B ou C	

Il sera exposé pour chaque espèce à forte ou moyenne valeur patrimoniale (A ou B) leurs besoins écologiques et vitaux (aire de reproduction, aire d'hivernage, etc.). Les liens, directs ou indirects, entre ces espèces et les activités humaines seront également expliqués.

Les continuités écologiques et corridors biologiques, à l'intérieur même du site et avec l'extérieur, seront mis en évidence en prenant en compte, notamment, les flux de migration et de déplacement liés aux différents stades de développement des espèces (larve, juvénile, adulte). En outre, le site sera intégré dans la trame verte et bleue, avec la description de la fonctionnalité des espèces à grande échelle (migrations, continuums, points de conflits, etc.). Les infrastructures posant problème, le cas échéant, seront identifiées.

La détermination de l'état de conservation des populations d'espèce est demandée. Il sera défini pour chaque population un état de référence théorique (état de la population qui voit tous ses besoins satisfaits) et l'état de conservation actuel. Cette définition est réalisée au moyen de critères choisis (effectifs, parasitisme, concurrence avec des invasives, etc.) ; l'écart avec l'état de référence est estimé et exprimé sous la forme d'une classe d'état de conservation. Le cas échéant, la nature de la dégradation des populations sera précisée et les tendances évolutives seront également estimées (si mesurables). Il est demandé d'identifier les espèces à forte valeur patrimoniale dont la présence apparaît comme potentielle.

Les relations de cause à effet entre l'état de conservation constaté des populations d'espèce et les facteurs environnementaux et anthropiques influents sont à mettre en évidence. Les éventuelles espèces indicatrices des modifications climatiques seront à préciser.

Couche SIG demandée : Carte de localisation des espèces patrimoniales.

d) VOCATION A ACCUEILLIR DU PUBLIC ET INTERET PEDAGOGIQUE

Les ENS ont **vocation à accueillir du public** dans la mesure où le niveau de fréquentation ne porte pas atteinte à la pérennité des milieux naturels. Aussi, l'ouverture au public doit se faire dans le respect du site. **Le maître d'ouvrage attire l'attention du prestataire sur la spécificité d'un des sites à savoir la Tufière de Darne** qui abrite des milieux très fragiles dont la préservation n'est pas compatible avec une ouverture au public. **Un axe de valorisation sans pénétrer dans la Tufière sera donc recherché.**

Il convient de s'interroger, en préalable, sur la vocation et la capacité du site à accueillir des visiteurs, ce à l'échelle des zones d'observation et d'intervention. Dans l'affirmative, le potentiel et l'intérêt pédagogique seront évalués.

Il sera fait un bilan de l'existant en termes d'activités et d'équipements pédagogiques (mobilier signalétiques, publications, animations, infrastructures d'accueil, outils pédagogiques, etc.).

Afin de déterminer la capacité globale du site, il sera procédé aux estimations :

- de la capacité de charge (instantanée ou moyenne annuelle) ; seuil au-delà duquel il est constaté des dérangements significatifs de faune, des modifications de l'état de conservation des habitats, une augmentation des risques pour la sécurité des personnes, etc. ;
- de la capacité d'accueil actuelle et du potentiel de développement ; seuil qui sera fonction des équipements et moyens humains d'animation.

Couche SIG demandée : Carte de sensibilité des habitats et des espèces (matérialiser les aires vitales et les périodes critiques).

L'**intérêt pédagogique** sera évalué en inventoriant et sélectionnant les thèmes pédagogiques exploitables. Les thèmes pédagogiques relatifs à l'environnement naturel et au patrimoine culturel, archéologique et historique, issus du diagnostic précédent, seront identifiés puis évalués. Ainsi certains thèmes seront retenus puis décrits. Il sera précisé le contenu des informations que l'on souhaite diffuser, les degrés d'interprétation et les niveaux de lecture.

Couche SIG demandée : Carte des thèmes pédagogiques localisables

La place de l'ENS dans le réseau local d'éducation à l'environnement sera définie ; seront identifiées les structures d'éducation à l'environnement proches de l'ENS, les établissements scolaires (dont établissements d'enseignement agricole), ainsi que les autres sites supports. Une complémentarité et une synergie pourront être recherchées avec d'autres acteurs.

Les publics cibles des politiques sociales du Département (familles en difficulté, personnes handicapées, personnes âgées) feront l'objet d'une attention particulière. La place de l'ENS dans le réseau local des structures sociales sera définie ; seront ainsi identifiées les structures d'accueil des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des publics en difficulté sociale (dont les structures d'insertion, les centres sociaux, etc.), de la petite enfance, les associations d'aidants, etc.

Les conditions générales d'accès au site (notamment par les transports en commun, à vélo, à pied, etc.) et l'accessibilité pour des publics en situation de handicap ou peu mobiles seront précisées. Le lien entre les deux ENS sera aussi étudié notamment les chemins de randonnée existant et les potentialités de valorisation.

e) DETERMINATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS A LONG TERME

Cette étape consiste à effectuer une étude récapitulative et analytique permettant de conclure sur la **valeur patrimoniale globale du site** et de déterminer les **enjeux**, d'une part de préservation et de conservation des espèces et des habitats naturels, et d'autre part pédagogiques, socioculturels, socio-économiques et de développement local.

L'analyse de la valeur patrimoniale du site puis la synthèse des enjeux s'effectuent à la lumière des états des lieux précédents mentionnés aux articles a) à d) ; une hiérarchisation des enjeux est demandée.

Les objectifs à long terme permettent d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour le site, c'est-à-dire où les habitats et les populations d'espèce, et également l'ensemble des fonctionnalités, sont jugés en **bon état de conservation**. Les objectifs à long

terme sont quasi permanents ; ils ont vocation à être poursuivis dans les plans de gestion successifs de l'ENS.

Chaque enjeu, quel que soit son rang hiérarchique, se verra ainsi attribué au moins un objectif à long terme, sachant que leur nombre devra se limiter au strict nécessaire. Les objectifs à long terme seront organisés selon les catégories suivantes :

- des objectifs de préservation et de conservation du patrimoine, naturel ou culturel ;
- des objectifs de recherche scientifique et d'expérimentation ;
- des objectifs pédagogiques et d'accueil du public ;
- des objectifs socio-économiques et de développement local.

Les objectifs à long terme seront rédigés en termes clairs et précis ; ils seront qualifiés par une seule phrase, relativement courte. Un court argumentaire pourra éventuellement être ajouté comme complément d'informations.

Il est demandé de vérifier la cohérence des objectifs à long terme entre eux, ainsi que leur compatibilité avec le contexte réglementaire et toutes politiques ou stratégies territoriales.

Il est impératif, pour assurer la bonne compréhension et une mise en œuvre effective du plan de gestion, puis la future évaluation à l'échéance du plan, que chaque objectif soit spécifique, mesurable, accessible, réaliste et temporel (test dit "SMART"). Il sera porté une attention particulière sur les indicateurs quantifiables.

Les enjeux et objectifs à long terme seront présentés sous la forme d'un tableau récapitulatif, avec les items suivants, et portés sur une carte :

Enjeux	Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Paramètres à mesurer (métriques)	Suivis à mettre en place
--------	------------------------	----------------------	--------------------	--------------------------	----------------------------------	--------------------------

Couche SIG demandée : Carte des enjeux et objectifs à long terme.

Remarque : les objectifs en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sont de faire des ENS :

- des supports d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, pour tous et à tous les âges ;
- des facteurs de lien social ;
- des éléments d'attractivité des territoires.

f) DEFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN

Les objectifs du plan sont définis pour la durée d'application du plan de gestion. Ils doivent répondre aux mêmes exigences de rédaction, de cohérence et de conformité que les objectifs à long terme (cf. prescriptions ci-dessus).

Les objectifs de plan ont un caractère opérationnel ; ils visent un résultat concret, et cherchent notamment à réduire voire à annuler les effets des facteurs influençant de manière négative l'état de conservation des espèces et des habitats naturels.

Il sera établi un tableau d'aide à la décision précisant, pour chaque objectif à long terme, un ou plusieurs objectifs du plan définis en fonction des différents facteurs d'influence mis en évidence ; les facteurs d'influence seront d'origine naturelle (dynamique naturelle de la végétation, atterrissement d'un plan d'eau, etc.) ou d'origine anthropique (forte pression issue de la fréquentation touristique, introduction d'espèces exotiques envahissantes, dégradation liées à des pratiques ou des usages, etc.). Une cartographie de localisation des objectifs de plan est également demandée.

Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Paramètres à mesurer
------------------------	----------------------	-------------------	--------------------	-------------------------	----------------------

Couche SIG demandée : Carte des objectifs de plan (localisables), par catégorie.

A l'échéance de cette première phase d'élaboration du plan de gestion, le diagnostic sera présenté pour consultation et avis au Comité scientifique et technique du Département puis au Comité de site.

B. Plan d'actions (Phase 2)

L'établissement du Plan d'actions consiste à définir et planifier toutes les opérations qui contribueront à la réalisation des objectifs du plan.

La mission et le rendu attendus pour la phase 2 sont explicités aux articles g) à k) ci-après.

g) DEFINITION DES OPERATIONS

Une opération est la mise en œuvre concrète et planifiée de moyens pour réaliser des objectifs du plan de gestion. Les opérations sont définies à partir des facteurs influençant la gestion, favorables ou défavorables, c'est-à-dire qui sont :

- Soit des atouts, car favorisant la réussite des objectifs ;
- Soit des contraintes, car gênant ou bloquant l'atteinte des objectifs.

La formulation des opérations reste attachée à l'objectif de plan correspondant, sachant que chaque objectif pourra induire des opérations en termes de travaux d'investissement, d'entretien courant, de suivi, de contrôle, de gestion administrative, etc. Une réflexion stratégique pourra être nécessaire pour choisir la ou les opérations les plus pertinentes : différentes options seront éventuellement présentées au choix du maître d'ouvrage.

Pour l'intitulé, l'utilisation du référentiel "Actions" du "Pôle Gestion" est recommandée (cf. téléchargement sur le site internet du Pôle).

Les opérations seront succinctement formulées, listées et codifiées (cf. article i) ci-après).

Couche SIG demandée : Carte des opérations localisables.

La cohérence des opérations entre elles et avec l'ensemble des objectifs sera vérifiée. De la même façon, toute opération devra être conforme avec la réglementation en vigueur.

h) REGISTRE DES OPERATIONS : LES FICHES ACTION

Les opérations seront décrites avec précision, consignées dans un registre annexé au plan de gestion, sous la forme de "Fiches Action".

Chaque fiche action sera composée :

- d'un descriptif détaillé de l'opération avec, selon les cas et les besoins, des esquisses, plans de masse, cartes de localisation, photographies, etc. ;
- des moyens techniques à utiliser et mettre en œuvre (matériels et méthodes, compétences nécessaires, types d'entreprises, etc.) ;

- des conditions de mise en œuvre (période d'intervention, accès, etc.) ;
- la périodicité éventuelle et le calendrier ;
- un ou des indicateurs de résultat, de suivi et/ou de contrôle ;
- un coût estimatif du fonctionnement et des investissements, comprenant le cas échéant un nombre d'homme-jour par type d'intervention.

En outre, les travaux devront faire l'objet de cahier(s) des charges, les suivis l'objet d'une définition précise de la méthode d'échantillonnage et du protocole standardisés à appliquer, comprenant les paramètres à mesurer et le (ou les) traitement(s) des données à réaliser.

Une fiche action regroupera, le cas échéant, plusieurs opérations présentant des similitudes techniques, pratiques et/ou de mises en œuvre opérationnelles (chronologie) ; les travaux seront par exemple couplés à des opérations de suivi, nécessaires pour leur évaluation.

Des modèles de Fiche Action sont annexés au présent CCTP (Annexe 7).

i) ELEMENTS DE CODIFICATION

La codification des objectifs de plan sera une déclinaison de celle des objectifs à long terme (par exemple les lettres A, B, C pour les objectifs à long terme, puis A1, A2, A3, B1, B2, etc. pour les objectifs de plan). La codification des opérations devra quant à elle respecter une nomenclature liée au type d'opérations :

- PO pour les opérations de police de la nature ;
- SE pour les opérations de suivi, d'inventaire ou d'étude ;
- RE pour les opérations de recherche ou d'expérimentation ;
- TU pour les travaux uniques, les équipements (investissements) ;
- TE pour les travaux d'entretien, de maintenance ;
- PI pour les opérations de pédagogie, d'information, d'animation, d'édition ;
- AD pour la gestion administrative du site.

Il est demandé de réaliser la saisie sur la plate-forme du "Pôle Gestion" de la fiche du site, de la description du site et de la liste des opérations du plan de gestion.

j) PROGRAMMATION

Une planification des opérations sera établie sur la durée et période d'application du plan de gestion ; tout plan élaboré sur une durée de 10 ans fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, soit après 5 ans de mise en œuvre, conformément à un CCTP fourni par le Département.

La programmation sera présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif, par objectif, et fixera le budget prévisionnel avec distinction des investissements (I) du fonctionnement (F).

Objectif du plan		Opération		Périodicité	Années / Budget (€)						N° Fiche Action
Intitulé	Code	Intitulé	Code		N		N+...		Totaux		
					(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	
Totaux (€)											

La gestion d'un site ENS, avec le suivi et la mise en œuvre de son Plan de gestion, nécessite la réalisation d'opérations dites de "gestion administrative" (code AD) : elles regroupent des tâches administratives, techniques, financières et de programmation, non rattachées à un enjeu des objectifs particuliers. Elles seront répertoriées de la manière suivante :

Suivi administratif, technique et financier du site, et programmation.	Rédiger les rapports d'activité annuels, assurer le secrétariat, l'animation du Comité de site, les relations avec les tiers.	AD 10
	Réaliser le bilan à mi-parcours du plan de gestion.	AD 11
	Evaluer le plan de gestion.	AD 12
	Etablir le nouveau plan de gestion.	AD 13

Il sera également établi un budget prévisionnel, présenté sous la forme d'un tableau de synthèse, distinguant les coûts internes de fonctionnement avec l'évaluation du temps passé et les coûts externes (investissements / fonctionnement).

Budget prévisionnel	Année N		Année N+...		Totaux
	Montant (€)	Temps (jours)	Montant (€)	Temps (jours)	
Investissement					
Fonctionnement					
Totaux					

k) PLAN SIMPLIFIE

Il sera rédigé une synthèse en 10 pages du Plan de gestion, destinée à être communiquée à un large public. Elle comprendra une présentation de l'ENS, un résumé du diagnostic avec le patrimoine et les enjeux, les objectifs à long terme et les objectifs associés, une présentation

des principales opérations et les effets attendus. Des illustrations de qualité y seront intégrées (cartes et photographies).

III. III - ORGANISATION DE LA MISSION

6. GOUVERNANCE – SUIVI DE LA PRESTATION

Les décisions, et notamment la validation des deux plans de gestion, sont prises par l'organe délibérant du maître d'ouvrage dont le Conseil municipal, après consultation et sur avis d'une part du Comité de site, et d'autre part du Comité scientifique et technique départemental, créé et animé par le Département dans le cadre de sa politique ENS.

Le **Comité de site** est chargé de suivre l'élaboration, l'application, l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion de l'ENS. Il est composé des propriétaires fonciers, collectivités territoriales, groupements, organisations et acteurs locaux concernés et/ou directement impliqués dans la gestion, l'exploitation et l'utilisation du site.

Un seul comité de site existe pour les deux ENS de la commune. La liste des membres du Comité de site est annexée au présent CCTP (Annexe 8).

Le **Comité scientifique et technique** est constitué de personnalités reconnues dans les domaines de l'écologie, de la faune, de la flore et des habitats naturels d'une part, et les membres du "Pôle Expertise" du Service Patrimoine Naturel du Département d'autre part. Il peut faire appel, au cas par cas, à tout autre expert du Département selon les problématiques abordées. Il se réunit afin, notamment, d'examiner et valider la phase de diagnostic des plans de gestion (première partie) ; il vérifie le contenu et la cohérence de la description du site, de l'élaboration de l'état initial, l'évaluation de l'état de conservation, la détermination des enjeux et des objectifs à long terme, leur priorisation, et la définition des objectifs de gestion.

De manière générale, la **concertation** avec les différents acteurs locaux est une composante importante pour concevoir et rédiger le plan de gestion. Des temps d'échange sont à prévoir par le prestataire. Des groupes de réflexion thématiques ou/et un comité de pilotage ad hoc pourront être mis en place.

7. PHASAGE – PLANNING DES REUNIONS ET CALENDRIER PREVISIONNELS

Comité de site n° 1 (environ 2 heures)	<ul style="list-style-type: none">- Rappel de la politique ENS- Présentation du site, de la méthodologie- Présentation des étapes de concertation
Comité scientifique et technique ENS (Grenoble)	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du diagnostic (phase 1)
Comité de site n° 2 (environ 2 heures)	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du diagnostic (phase 1) ajusté / modifié
Comité de site n° 3 (environ 2 heures)	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du plan d'actions (phase 2)
Apport des modifications / ajustements au plan d'actions ; Rendu du Plan de gestion	

Outre les 4 réunions en comité de site ou comité scientifique et technique ENS, le prestataire pourra être amené à organiser et participer à des réunions supplémentaires qui seront au nombre de 2 maximum, notamment si besoin de mettre en place des groupes de travail thématiques, par exemple sur : agriculture et pastoralisme, activités pédagogiques et touristiques...

Calendrier prévisionnel pour les deux plans de gestion

	2019											
	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	Octobre	nov	dec	janv	fev	mars
CS.1												
Phase 1												
CST												
CS.2												
Phase 2												
CS.3												
Rendu												

8. LIVRABLES

C. Documents demandés à échéance de la phase 1

En vue de la consultation du Comité scientifique et technique (CST) ENS, le prestataire remettra au maître d'ouvrage et aux services du Département, sous fichiers informatiques (format PDF modifiable), son travail de Diagnostic **un mois avant la date du CST**. Il comprendra les items suivants :

- Etat des lieux ;
 - Informations générales ;
 - Cadre socio-économique et culturel ;
 - Environnement et patrimoine naturel ;
 - Vocation à accueillir du public et intérêt pédagogique ;
- Détermination des enjeux et objectifs à long terme ;
- Définition des objectifs de plan ;
- La totalité des cartes et illustrations éventuelles ;
- La totalité des documents annexés relatifs au diagnostic.

Les services du Département se réservent le droit de refuser toute consultation du Comité scientifique et technique pour tous travaux et documents fournis jugés non-conformes au présent CCTP.

Une version V2 de l'ensemble de ces documents, prenant en compte les avis et préconisations du Comité scientifique et technique ENS, sera présentée en Comité de site n°2.

D. Documents demandés à échéance de la phase 2

En vue de la consultation du Comité de site n°3, le prestataire remettra au maître d'ouvrage et aux services du Département, sous fichiers informatiques (format PDF modifiable), son travail de Plan d'actions. Il comprendra les items suivants :

- Définition des opérations ;
- Registre des opérations, constitué de la totalité des Fiches Action ;
- Programmation, comprenant le budget prévisionnel ;
- La totalité des cartes et illustrations éventuelles ;
- La totalité des documents annexés relatifs au Plan d'actions.

E. Rendu final

Le prestataire remettra au maître d'ouvrage et aux services du Département une version finalisée du Plan de gestion prenant en compte les avis et préconisations du Comité de site. Les documents à remettre seront :

- Une version complète du Plan de gestion (Diagnostic et Plan d'actions) ;
- Une version destinée à être diffusée au public, épurée des cartes des espèces protégées, des listes d'espèces, des listes de propriétaires privés, des comptes rendus d'enquêtes nominatifs et des coûts ;
- Une mise à jour de la "Fiche site" ;
- Un résumé synthétique du Plan de gestion (10 pages) ;
- Tous documents associés aux opérations et mentionnés dans les Fiches Action :
 - Programme pour l'aménagement du bâti ;
 - Cahier des charges de délégation de l'utilisation et des activités liées au bâti ;
 - Cahier des charges permettant des pratiques et des usages ;
 - Programme pour l'équipement du site visant l'accueil du public et l'éducation à l'environnement (signalétique, sentiers, parkings, supports, sécurité, etc.) ;
- Une photothèque libre de droit, sous format numérique, des prises de vue ayant servi à la réalisation de la mission ;
- La bibliographie de l'étude.
- Les couches SIG sources des cartes intégrées au plan de gestion
- Les données brutes naturalistes faune-flore-habitat géoréférencées

Les documents seront remis sous la forme papier et numérique : **3 exemplaires papiers couleurs**, dont 1 non relié à destination des services du Département, les fichiers informatiques seront sous une **version compatible WORD[®]** et sous le **format PDF**.

Les données "Faune-Flore" et les couches cartographiques SIG sont conformes aux prescriptions annexées au présent CCTP (Annexe 9).

Les supports sont à la charge du prestataire.

Remarque : les données brutes produites lors de la réalisation de cette étude (observations et relevés de terrain) sont la propriété de la commune maître d'ouvrage. Le prestataire cède l'intégralité des droits d'auteur à la commune, conformément à

l'option B du CCAG Prestations Intellectuelles, ceci au fur et à mesure de la livraison des données.

9. ETUDES ET DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

Les études, inventaires, suivis et données naturalistes, disponibles et relatifs aux deux sites, seront remis au prestataire après la notification du marché avant la réunion de lancement de la mission. Une extraction de la base de données de la LPO Isère recensant les espèces animales présentes sur les deux sites sera fournie par le Département. L'extraction du pole flore habitat sera demandée directement par le prestataire au CBNA. Les autres besoins d'extraction de base de données naturalistes restent à la charge du prestataire.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des documents cartographiques à établir pour le Plan de gestion d'un Espace Naturel Sensible (ENS)

Annexe 2 : Diagnostic initial du site ENS Tufière de Darne

Annexe 3 : Diagnostic initial du site ENS Serre de Peyraret

Annexe 4 : Notice de préconisation de gestion de Darne 2006 –CEN Isère

Annexe 5 : Fiche site Serre de Peyraret , inventaire des zones humides du Trièves, 2007

Annexe 6 : Guide méthodologique pour la description, la cartographie et l'évaluation des habitats des ENS (CBNA, Février 2015)

Annexe 7 : Modèles de Fiche Action (opérations les plus couramment mises en œuvre)

- Pelouses sèches : broyage, bûcheronnage, fauche, pâturage
- Prairies humides : broyage, bûcheronnage, fauche, pâturage, pose de piézomètres, élimination de remblais, mise en place de seuils
- Boisements : gestion forestière, gestion de ripisylve
- Gestion des espèces invasives : tortues de Floride, Plantes invasives, ragondins, rats musqués
- Mares : création, entretien, reprofilage
- Milieux montagnards : pâturage des alpages
- Suivi scientifique : suivi des espèces végétales remarquables

Annexe 8 : Liste des membres du Comité de site

Annexe 9 : Prescriptions pour les données Faune-Flore et les couches cartographiques SIG